

Image not found or type unknown



Resiliation du bail de location

Par **sylvie854**, le **30/03/2010 à 16:15**

Bonjour,rnj'ai envoye le 18 mars en recommandée avec ar ma demande de résiliation de bail pour mon logement avec uin preavis de trois mois : date de départ le 20/06.rnMon propriétaire ne retirant pas ma lettre que va t'il se passer ?rnMerci

Par **fif64**, le **30/03/2010 à 16:51**

C'est la date de première présentation qui compte.